Logigramme de la prise en charge de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) à Mayotte

A destination des professionnels

Besoin d'information sur le parcours IVG, Je contacte le REPEMA :

0639 69 21 35

- Affiliée : Anonymisation ; 100% PEC dans le secteur public et privé
- Non Affiliée : Parcours gratuit dans le secteur public ; Forfait : ≃300€ dans le secteur privé

Découverte de la grossesse

1er contact avec un professionnel (Santé, association, éducateur, enseignant, PMI...)

J'oriente vers

SF, médecins dans les 48h à 72h

Première consultation d'information avec un professionnel de santé
1- Identification du contexte de la grossesse
2- Datation de la grossesse
3- Remise du dossier guide

PMI, libérale, CMR de Dzoumogné et Maternité de Petite-Terre, CPEF
PMI, CMR de Dzoumogné et Maternité de Petite-Terre, CPEF

Si mineure ou majeure de moins de 25 ans ayant besoin d'un accompagnement, je contacte

Majeure

IVG suite à un viol sur une majeure* : Parcours spécifique avec l'UMJ

Mineure

Si mineure de moins de 15 ans et 3 mois ayant eu une relation sexuelle avec une personne ayant un écart d'âge > 5 ans = Viol* : Parcours spécifique + signalement avec UMJ en copie

IVG suite à un viol sur une mineure* : Parcours spécifique + signalement avec UMJ en copie

NB : Pour les mineures, il est obligatoire d'introduire un adulte de confiance tout au long du parcours.
Si la mineure désire garder le secret à l'égard des titulaires de l'autorité parentale ou de son représentant légal, l'aider dans le choix de la personne majeure susceptible de l'accompagner (art. L. 2212-7) sinon contacter la MDA ou le REPEMA.

Entretien psychosocial proposé

Mise en place d'un suivi psy si besoin

Entretien psychosocial obligatoire

Bilan sanguin et IST
Laboratoire privé, PMI, CHM (orthogénie), CPEF
PMI, CHM (orthogénie), CPEF

Deuxième consultation :
1- Choix de la méthode
2- Recueil du consentement écrit
3- 1ère prise médicamenteuse
PMI, CMR de Dzoumogné, Maternité de Petite-Terre, libéral, CHM (orthogénie), CPEF
PMI, CMR de Dzoumogné, Maternité de Petite-Terre, CHM (orthogénie), CPEF

IVG Médicamenteuse <9SA
A domicile

Majeure ou mineure accompagnée par un adulte de confiance non issu d'une structure

2ème prise médicamenteuse
24 à 48 h après le premier médicament
à domicile
à domicile

Mineure accompagnée par un adulte de confiance de REPEMA ou de la MDA

2ème prise médicamenteuse
24 à 48 h après le premier médicament
A la MDA ou au domicile
A la MDA ou au domicile

IVG Médicamenteuse > 9SA
Hospitalisation ambulatoire au CHM

2ème prise médicamenteuse
24 à 48h après le premier médicament

IVG chirurgicale <16SA
Hospitalisation ambulatoire au CHM
RDV Anesthésiste
2ème prise médicamenteuse le matin de l'intervention
24 à 48h après le premier médicament

Consultation de contrôle SF
21 j après l'IVG
1- Vérification de la vacuité utérine
2- Contraception
3- Résultats du bilan IST et traitement si besoin
PMI, CMR de Dzoumogné, Maternité de Petite-Terre, libéral, CPEF, CeGIDD (traitement IST)
PMI, CMR de Dzoumogné, Maternité de Petite-Terre, CPEF, CeGIDD (traitement IST)

NB : L'IVG peut également être réalisée dans le cadre d'une téléconsultation

***En cas de violences vous pouvez contacter l'ACFAV : 02 69 61 29 49**